



DÉLIBÉRATION N° 6

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DU 12 AVRIL 2016

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de « la Masse des douanes » et notamment son art.2 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les réservations :

- de deux logements à Louvres, auprès de Picardie habitat ;
- de deux logements aux Lilas, auprès de l'OGIF.

Fait à Montreuil, le 12 avril 2016

La présidente,

Hélène CROCQUEVIEILLE